**Elagueur(euse)**

Date de publication :08/11/2024

**Familles de métiers**

Espaces verts

**Lieux et segments d’activités**

* Parcs d'attractions et parcs aquatiques
* Parcs à thème et parcs ludo-pédagogiques
* Musées et sites culturels
* Patrimoine et sites naturels
* Spectacles et activités artistiques

**Autres intitulés**

* Bûcheron(ne) élagueur(euse)
* Arboriste

**Définition du métier**

Prendre soin de l'environnement tout en assurant la sécurité des visiteurs, tel est le métier d'élagueur(euse). Ce(tte) professionnel(le) spécialisé(e) dans l'entretien des arbres travaille souvent dans des environnements variés (parcs acrobatiques en hauteur, jardins paysagers, allées boisées...).

Son rôle principal consiste à évaluer la santé des arbres, à tailler les branches indésirables et/ou dangereuses et à façonner la croissance pour assurer la vitalité des arbres. Utilisant une gamme d'outils spécialisés, il/elle doit souvent travailler en hauteur, ce qui nécessite des compétences en sécurité et une bonne condition physique.

L'élagueur(euse) se distingue par une connaissance approfondie des différentes espèces d'arbres ainsi que de leurs besoins spécifiques en matière de taille et d'entretien. Un sens aigu de l'équilibre, une précision dans son travail et un engagement envers la préservation de l'environnement sont des traits essentiels pour réussir dans ce métier.

**Code ROME**

Bûcheronnage et élagage

**Principales compétences métiers**

**Savoir-être professionnels**

* Faire preuve d'autonomie
* Avoir le sens de la sécurité
* Etre sensible à l'écologie et au respect de la nature

**Compétences techniques**

* Monter les accessoires d'engins forestiers
* Positionner et régler une machine d'abattage
* Élaguer les branches d'un arbre
* Soigner un arbre, une plante
* Tailler les arbres
* Aménager, entretenir un espace naturel, une forêt
* Recenser les arbres à abattre ou à élaguer
* Sécuriser un équipement, un périmètre
* Pratiquer des gestes et postures de manutention en toute sécurité
* Renseigner des documents de contrôle, d'intervention
* Respecter les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE)

**Accès à l’emploi**

**Niveau d’expérience requis**

Une expérience préalable dans l'élagage et/ou l'entretien d'espaces verts est un plus mais pas indispensable.

**Formation obligatoire**

* Un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite En Sécurité -CACES- conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peu(ven)t être exigé(s).

**Formation appréciée**

* Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) agricole jardinier paysagiste
* Brevet Professionnel Agricole (BPA) travaux des aménagements paysagers spécialité travaux de création et d'entretien
* Bac Professionnel aménagements paysagers
* Certificat de spécialisation (CS) arboriste élagueur

**Mooc disponibles et ressources utiles**

France Compétences